

Les migrations intra-européennes : à la recherche d'un fil d'Ariane au travers des 21 pays du Conseil de l'Europe

Michel Poulain, Christine Wattelar

Résumé

La comparaison et, par là même, l'analyse des statistiques migratoires internationales sont malaisées en raison de la variabilité des définitions et de la non-exhaustivité de l'enregistrement. Toute migration doit, en principe, faire l'objet d'une double collecte ; ceci nous a permis une confrontation de l'Europe. Le recours à la méthode des moindres carrés débouche sur une meilleure estimation de la matrice des échanges migratoires intra-européens.

Abstract

Migration between the 21 countries members of the Council of Europe: Searching for the best estimation. The comparison, and thereby the analysis of international migration statistics, are not easy, due to variations in definitions and the coverage of their registration. Any migration should, in principle, give way to a double collection, this having enabled us to confront immigration and emigration matrixes in the frame of the 21 countries of the Council of Europe. Recourse to the method of least squares gives a better estimate of intra-European exchanges.

Citer ce document / Cite this document :

Poulain Michel, Wattelar Christine. Les migrations intra-européennes : à la recherche d'un fil d'Ariane au travers des 21 pays du Conseil de l'Europe. In: Espace, populations, sociétés, 1983-2. L'immigration étrangère en Europe occidentale. pp. 11-25.

doi : 10.3406/espos.1983.910

http://www.persee.fr/doc/espos_0755-7809_1983_num_1_2_910

Document généré le 16/10/2015

LES MIGRATIONS INTRA-EUROPÉENNES :

A la recherche d'un fil d'Ariane au travers des 21 pays du Conseil de l'Europe

POULAIN M.

WATTELAR C. (*0)

Université Catholique de Louvain

La migration internationale : Un concept flou

Les données démographiques des pays industrialisés sont généralement considérées de bonne qualité et d'un degré d'exhaustivité tout à fait satisfaisant. S'il est vrai que la pratique régulière des recensements et l'enregistrement permanent des données d'état civil (naissances et décès) posent peu de problèmes dans nos pays européens, force est toutefois de constater que notre connaissance en matière de migration laisse encore à désirer, surtout en ce qui concerne les migrations internationales, même à l'intérieur du continent européen.

Cette situation inconfortable relève d'une conjugaison de plusieurs facteurs :

- la mobilité spatiale est sans doute moins évidente à saisir que les autres événements démographiques (naissance et décès) ;
- les sources statistiques relatives aux migrations sont beaucoup plus diversifiées que celles du mouvement naturel ;
- la définition même de la migration internationale en est encore à ses balbutiements et varie d'un pays à l'autre ;
- le soin avec lequel on enregistre les changements de résidence peut être variable selon les individus, les Etats ou les caractéristiques de la migration (enregistrement à l'entrée ou à la sortie du territoire).

Le concept de migration s'appuie sur deux composantes : l'une spatiale, l'autre temporelle (*1). A ces deux éléments se superposent encore les caractéristiques qualitatives de la migration (migration définitive ou temporaire) et de l'individu (la mobilité des nationaux peut être cernée différemment de celle des étrangers ou des travailleurs étrangers).

Si pour les migrations internationales, les entités territoriales sont bien définies, les critères temporels sont par contre beaucoup moins clairs. La période de référence qui permet d'identifier la migration internationale peut varier de 2 mois à un an selon les statistiques et ces délais peuvent aussi différer dans un même pays selon qu'il s'agit d'immigration ou d'émigration.

Mais d'autres éléments d'ordre plus qualitatifs ou administratifs doivent être pris en compte. Ainsi pour être répertorié comme migrant étranger de «longue durée» il faut, selon les pays, soit - être en possession d'un permis ou d'un contrat de travail - avoir procédé à un changement officiel de résidence ou encore être détenteur d'un permis de séjour - avoir seulement exprimé l'intention de résider dans le pays d'accueil - être simplement en séjour dans le pays après avoir habité à l'étranger.

Non seulement les définitions diffèrent d'un pays à l'autre mais également les sources statistiques. Dans certains Etats les migrations sont enregistrées chaque année, soit à partir du registre de population pour les pays qui en tiennent un, soit d'après les déclarations aux douanes. Dans d'autres pays, les migrations ne sont connues qu'indirectement par différence entre les données des deux recensements successifs (migrations nettes). D'autres Etats enfin tiennent un registre des travailleurs étrangers ou une liste des permis de travail délivrés dans l'année. La comparabilité de ces sources est loin d'être immédiate et leur taux de couverture est en outre très variable.

Il existe pourtant un projet de recommandations internationales proposées par les Nations-Unies (*2). A l'heure actuelle un nombre très limité de pays ont adopté ces propositions, même en partie. On peut voir en Annexe I le tableau comparatif des sources et définitions des migrations internationales de quelques pays européens, tableau que le *SECRETARIAT DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE* a établi en 1980 (*3).

Le tableau croisé des échanges migratoires intra-européens : un réseau à inconnues multiples

Le contexte

En 1981, était annexé pour la première fois dans le rapport annuel du CONSEIL DE L'EUROPE consacré à l'évolution démographique récente des Etats membres, un tableau détaillant des courants migratoires internationaux de chaque pays. La note introductive de ce tableau, rédigée par Mr. **J. Bourgeois-Pichat** est extrêmement significative du vide statistique actuel en la matière. Elle dit en effet ceci : «pour la première fois, des tableaux sur les migrations internationales avaient été demandés... Sur les 21 Pays membres du Conseil de l'Europe, trois n'ont pas répondu (Islande, Irlande, Lichtenstein). On ne sait donc pas s'ils disposent ou non des statistiques demandées. Trois autres pays (Autriche, Chypre et la Grèce) ne possèdent pas ce genre de statistiques. Les quinze autres pays ont pu remplir le tableau... Sur les quinze pays, onze ont des statistiques détaillées et quatre n'ont que des données peu détaillées. Il reste que dans l'ensemble, les données sont peu comparables d'un pays à l'autre» (*4).

Cette publication a le grand mérite, malgré ces limitations de rassembler en un même volume les données déclarées simultanément par chaque Etat. L'année de référence est l'année 1979 (*5). Il était intéressant d'essayer de visualiser cette information sous la forme d'un *tableau croisé à double entrée*, une matrice où se trouveraient confrontées, pour la même année civile, les statistiques migratoires du pays de départ face à celles du pays d'accueil (tableau 1). (*6).

Certes, le Secrétariat de la Commission Economique pour l'Europe a déjà tenté d'analyser ces écarts dans les déclarations respectives de certains pays (*7). Il a montré à l'aide de graphiques très parlants, portant sur la période 1960 à 1974, que le volume des migrations internationales peut varier du simple au double suivant l'origine de la déclaration (pays de départ ou pays d'accueil). Cette analyse s'est toutefois limitée à des échanges bilatéraux entre quelques pays (la France, le R.F.A. et la Belgique, l'Italie, la Grèce et les Pays Bas). Nous avons donc souhaité poursuivre l'expérience pour tous les pays du Conseil de l'Europe, pris deux à deux, dans le cadre d'une matrice de dimension (21 X 21) (*8).

Description de la matrice migratoire intra-européenne à l'état brut

Rappelons que la période de référence est l'année 1979. Les données de quatre pays (la France, le Luxembourg, la Suède et la Suisse) concernent toutefois l'année 1980. Leurs chiffres sont placés entre parenthèses dans le tableau 1. Les cases de la matrice sont composées d'une double ligne, la première (en caractère normal) se rapporte aux statistiques produites par le *pays d'accueil* (entrée dans le pays j en provenance du pays i) ; la deuxième ligne (en italique) reproduit les données fournies par le *pays de départ* (sortie du pays i en direction du pays j). Les croix de départ et d'arrivée, les tirets et les deux-points symbolisent soit une statistique non communiquée (-), soit une valeur nulle dans les tableaux originaux par pays (...). Cette dernière peut signifier un courant migratoire réellement égal à zéro ou seulement une ventilation inexistante dans les données (aucune précision n'existe dans la publication du Conseil de l'Europe à ce propos).

La diversité des situations saute immédiatement aux yeux. La première réflexion qui vient à l'esprit à la lecture de ce vaste tableau est un sentiment de malaise devant le grand nombre de cases vides ou partiellement remplies, en excluant bien entendu la diagonale qui n'a pas d'objet ici.

En effet, moins du quart seulement des éléments de la matrice (94 cases sur 420 au total) contient l'enregistrement des migrations suivant les déclarations réciproques des pays de départ et des pays d'accueil. A ces renseignements, il faut ajouter les cases doublement « nulles » (19 en tout) qui peuvent toutefois masquer un réel échange bilatéral mais non ventilé dans les statistiques fournies par ces pays.

Par ailleurs, les cases qui ne comportent qu'un volet de l'enregistrement (statistiques à l'entrée et pas à la sortie ou vice-versa) représentent 60 % de l'information totale (256 cases). Enfin, les renseignements inexistantes (51 croix du tableau) se chiffrent à 12 % de l'ensemble. En résumé, plus d'une donnée sur cinq est absente du tableau ; moins de deux cases sur trois fournissent une information partielle en provenance d'un des deux pays de chaque paire ; un quart seulement de la matrice est réellement rempli par les deux parties.

D'où viennent les données manquantes?

Rappelons que six pays (Autriche, Chypre, Grèce, Irlande, Islande et Lichtenstein) n'ont pas rempli ou n'ont pu remplir le formulaire que leur avait envoyé le Conseil de l'Europe. A ces pays s'ajoutent des Etats comme la France, le Portugal et la Turquie, qui ne mentionnent qu'une des deux statistiques (l'immigration pour la France ; l'émigration pour le Portugal et la Turquie (*9)). Enfin, chose étonnante, certains pays voisins ne détaillent pas les migrations au travers de leurs frontières. Il s'agit du Royaume-Uni avec l'Irlande ; de l'Espagne avec le Portugal. En outre, quelques Etats de la C.E.E., comme la Belgique et l'Italie, ne fournissent pas de données sur les migrations européennes débordant le cadre strict de la C.E.E.

Tableau 1.

Pays d'accueil

Pays de départ	Autriche	Belgique	Chypre	Danemark	Espagne	France	Grèce	Irlande	Islande	Italie
Autriche		-	×	126 -	415 -	(43) -	×	×	×	580 -
Belgique	- ..		- ..	335 193	1152 1972	(916) 7441	- 509	- 176	- ..	3312 5157
Chypre	×	.. -		47 -	.. -	.. -	×	×	×	.. -
Danemark	- 87	244 375	- 40		.. 1118	(122) 712	- 146	- 568	- 628	.. 475
Espagne	- ..	949 15	- ..	597 ..		(817) 357	- ..	- ..	- ..	
France	×	8100 -	×	705 -	4310 -		×	×	×	8176 -
Grèce	×	483 -	×	161 -	.. -	(58) -		×	×	2563 -
Irlande	×	141 -	×	756 -	.. -	(141) -	×		×	.. -
Islande	×	.. -	×	862 -	.. -	.. -	×	×		.. -
Italie	- 361	4382 3169	- ..	573 ..	2531 ..	(3068) 5471	- 599	- ..	- ..	
Liechtenstein	×	.. -	×	.. -	.. -	.. -	×	×	×	.. -
Luxembourg	- (20)	532 (331)	- ..	62 (43)	.. (209)	(39) (1012)	- (4)	- (8)	- (3)	622 (1041)
Malte	- ..		- ..	6 ..			- ..	- ..	- ..	
Norvège	- 62	.. 123	- 1	2328 2196	.. 332	(23) 561	- 49	- 33	- 347	.. 135
Pays-Bas	- 359	4833 5167	- 25	423 209	1520 3275	(428) 2206	- 366	- 515	- 5	832 1252
Portugal	- ..	513 (14)	- ..	37 ..	7175 (10)	(5987) (1862)	- (1)	- ..	- ..	.. (6)
R.F.A.	- 17271	3681 3860	- ..	1808 1625	5846 14040	(1290) 12974	- 29941	- 2155	- 153	13896 76656
Royaume-Uni	- ..	3047 2200	- ..	3488 ..	5171 2300	(2166) 5900	- 2000	- ..	- ..	4163 3100
Suède	- (215)	.. (148)	- (26)	2785 (2366)	963 (805)	(109) (627)	- (1210)	- (51)	- (518)	.. (494)
Suisse	- (1657)	423 ..	- ..	398 ..	866 (6544)	(128) (3673)	- (775)	- ..	- ..	11614 (21795)
Turquie	- 25	2350 30	- ..	1951 ..		(6451) 11	- ..	- ..	- ..	
TOTAL	-	29678	-	17448 (²)	29949 (³)	- (⁴)	-	-	-	45758 (⁵)

Matrice (21 x 21) des échanges migratoires entre les 21 pays du Conseil de l'Europe en 1979.

Comparaison des déclarations faites par les pays de départ et les pays d'accueil.

Sources : Tableau construit à partir des données statistiques publiées pays par pays par le CONSEIL DE L'EUROPE, « Evolution démographique récente dans les Etats membres du Conseil de l'Europe - Rapports par pays établis par les membres du Comité directeur pour les questions démographiques », CDDE (81) 2 et CDDE (82) 13, Strasbourg 1981 et 1982.

Année 1979¹

Liechtenstein	Luxembourg	Malte	Norvège	Pays-Bas	Portugal	R.F.A.	Royaume-Uni	Suède	Suisse	Turquie	TOTAL
×	(25)	..	59	443	×	24445	..	(136)	(1582)	×	-
-	(492)	..	154	4981	-	4511	2200	(119)	..	-	28392
..	847	..	..	4005	377	3376	2892	..	512	935	
×	..	..	..	14	×	..	..	(42)	..	×	-
-	(95)	..	1926	203	-	1971	..	(2521)	..	-	14513
..	136	19	2034	380	49	1792	2985	2287	427	255	(²)
-	(39)	..	315	1690	-	7218	3700	(613)	(5529)	-	12943
..	..	..	..	9	..	5	17	..	12540	..	(³)
×	(1371)	..	565	2120	×	17161	8100	(478)	(4305)	×	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(⁴)
×	(7)	..	52	355	×	15452	1400	(914)	(774)	×	..
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	..
×	(9)	..	40	636	×	2926	×	(50)	..	×	..
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	..
×	(16)	..	364	16	×	169	..	(823)	..	×	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	(576)	..	121	1600	-	91876	3300	(318)	(12628)	-	37983
..	573	..	..	781	..	18377	3076	..	5576	..	(⁵)
-	..	..	..	..	×	..	..	(1)	..	×	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
..	..	..	33	136	-	978	..	(17)	..	-	(4560)
-	..	..	(18)	(139)	(1156)	(358)	(171)	(19)	(17)	(11)	
-	..	..	9	27	..	..	..	(15)	..	-	793
..	..	..	..	..	..	..	(793)	..	..	..	
-	(25)	..	..	295	-	881	..	(2018)	..	-	8902
..	31	6	..	297	42	517	1792	2149	139	90	
-	(174)	..	385	..	-	8586	1900	(237)	..	-	31962
..	174	14	334	..	311	7623	6046	288	983	2810	
-	(2072)	..	46	551	..	4784	..	(284)	(2491)	-	2596
..	(450)	..	(4)	(38)	..	(67)	(100)	(3)	(41)	..	(⁶)
-	(459)	..	580	8175	-	..	6400	(966)	(6553)	-	264775
..	855	..	885	7342	6058	..	15408	1645	7248	66659	
-	(245)	(1367)	2054	7733	-	21474	..	(1090)	..	-	31200
..	..	..	..	4900	..	9600	..	..	1200	..	
-	(40)	..	2092	291	-	2085	..	..	..	-	(12168)
(3)	(61)	(8)	(2268)	(245)	(122)	(1227)	(1225)	..	(414)	(134)	
-	(47)	..	164	738	-	6928	2400	(274)	..	-	(43258)
..	..	..	..	..	(1123)	(5740)	..	..	..	(1951)	(⁷)
-	(13)	..	429	13992	-	172753	..	(1481)	(5692)	..	1605
..	..	..	..	42	..	999	..	..	498	..	(⁸)
-	(5705)	(1367)	9388	43996	(⁶)	384198	29400	(12397)	(39554)	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	(⁷)	(⁸)	-

(¹) Les chiffres en caractère normal correspondent aux statistiques des ENTRÉES enregistrées par le pays d'accueil A en provenance du pays de départ D.

Les chiffres en caractère italique correspondent aux statistiques des SORTIES enregistrées par le pays départ D vers le pays d'accueil A.

(²) Le Danemark moins les îles Faroë et le Groenland.

(³) Espagne : Emigration assistée et permis de travail délivrés en 1979.

(⁴) France : Aucune donnée sur l'émigration. Entrées des travailleurs, et de leur famille.

(⁵) Italie : Registre de Population. Ne tient pas compte des migrants saisonniers ou temporaires.

(⁶) Portugal : Pas de ventilation des entrées selon le pays de provenance.

(⁷) Suisse : Migration de la population étrangère seulement.

(⁸) Turquie : Pas de statistiques d'immigration : seulement émigration des travailleurs.

(¹)
LÉGENDE DU TABLEAU

- () Donnée communiquée pour 1980.
 - Donnée non communiquée.
 .. Valeur nulle dans les tableaux publiés.
 × Données manquantes à la fois pour les pays d'accueil et de destination.

Se rapprocher de la réalité?

Un premier examen

On vient de le voir, plusieurs pays du Conseil de l'Europe n'enregistrent pas les échanges migratoires intra-européens soit qu'ils ne disposent pas d'un outil adéquat pour effectuer cette mesure, soit que les données ne permettent pas de distinguer tous les pays avec lesquels ces courants sont échangés. Aussi a-t-on classé l'ensemble des éléments de la matrice des migrations intra-européennes en 3 groupes :

- ceux pour lesquels on dispose d'une double information, au départ comme à l'arrivée ;
- ceux pour lesquels on ne dispose que d'une information, au départ ou à l'arrivée ;
- ceux enfin qui ne sont mesurés ni au départ, ni à l'arrivée.

Ce sont les 94 courants du premier groupe qui retiendront notre attention tout d'abord.

Un seul couple de valeurs concordent : 174 migrations sont dénombrées des Pays-Bas vers le Luxembourg et ce, aussi bien par les Pays-Bas que le Luxembourg. Il serait toutefois utopique de croire qu'il s'agit là strictement des mêmes individus, mais seule la comparaison des listes nominatives permettrait de le vérifier. Dans tous les autres cas, les chiffres diffèrent et les différences sont quelquefois énormes. Ainsi, le courant de la Turquie vers la France se chiffre à 11 individus selon la Turquie et à 6.451 selon la France ; le courant d'Allemagne vers l'Italie se situe à 76.656 émigrations dénombrées en Allemagne pour seulement 13.896 immigrations en Italie. Un examen comparatif de ces chiffres permet d'identifier des pays qui enregistrent assez systématiquement plus de migrations à l'entrée ou à la sortie que d'autres où le sous-enregistrement paraît manifeste. Les «bons pays» sont essentiellement ceux disposant de registres de population qui permettent un meilleur suivi du cheminement migratoire des individus (Allemagne, Belgique, Danemark, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas et Suède (*10). Mais parmi ces 7 pays, il existe également des différences pouvant aller du simple au double (comme de la Belgique vers le Luxembourg). Deux éléments expliquent ces différences :

- la non-concordance des définitions au départ et à l'arrivée pour un même courant de migration ;
- sur la base des définitions retenues, un niveau d'enregistrement très variable pouvant s'écarter très largement de l'exhaustivité.

Une première analyse sur base de cinq pays

Afin de pouvoir comparer ces divers échanges migratoires, nous avons retenu, dans une première analyse, les cinq pays d'Europe Occidentale pour lesquels nous connaissons l'ensemble des courants aussi bien au départ qu'à l'arrivée (Belgique, Danemark, Luxembourg, Pays-Bas et R.F.A.) (*11).

Sur les vingt courants de migration impliqués dans cette première analyse, un seul est identique ; à 11 reprises, les immigrations l'emportent sur les émigrations et dans les 8 autres cas, c'est l'inverse. Au total, on dénombre 3.853 migrations, soit environ 10 % de plus du côté des immigrations. Deux constatations s'imposent :

- les immigrations semblent faire l'objet d'un meilleur enregistrement que les émigrations (ce qui se conçoit aisément, les pays tout comme les individus ont tout intérêt à mieux faire enregistrer leurs entrées que leurs sorties) ;
- les pays ont un niveau d'enregistrement très variable de l'un à l'autre mais assez constant pour un pays donné face aux autres (ainsi, le Danemark donne un chiffre supérieur 7 fois sur 8 tandis que le Luxembourg, à l'autre extrême, est systématiquement inférieur, excepté face aux Pays-Bas).

Tableau 3.
Facteurs correctifs a et b classés par ordre croissant

a - Immigrations		b - Émigrations	
1. Danemark	1,0000	1. Danemark	1,0390
2. R.F.A.	1,0477	2. Norvège	1,1986
3. Pays-Bas	1,1542	3. Pays-Bas	1,2377
4. Norvège	1,2572	4. R.F.A.	1,2568
5. Suède	1,2935	5. Suisse	1,2646
6. Belgique	1,3338	6. Suède	1,3821
7. Suisse	1,3901	7. Belgique	1,4063
8. Luxembourg	2,1052	8. Luxembourg	2,1072
9. Espagne	2,8730*	9. Royaume-Uni	2,1251
10. Royaume-Uni	2,9442*	10. Italie	4,5923*
11. Italie	5,7515*	11. Portugal	18,8207*
12. France	11,5821*	12. Turquie	187,0028*
		13. Espagne	371,6897*

Remarques :

- (1) Les pays ayant fait l'objet de la première étape de l'analyse ont été soulignés ;
- (2) Les facteurs correctifs trop élevés (supérieurs à 2,5 et indiqués par un astérisque) ne seront appliqués qu'en absence d'informations données par l'autre pays concernés.

Pour tenter d'en sortir, nous aurons recours à une méthode mise au point pour l'analyse de fiabilité et la correction d'une matrice de migrations internes en Belgique où l'objectif était identique (*12). Cette méthode consiste à calculer des facteurs correctifs qui, appliqués aux chiffres d'immigrations et d'émigrations, devraient nous permettre de se rapprocher de la réalité. Voici les éléments de cette méthode :

1) la sous-estimation quasi systématique des émigrations par rapport aux immigrations nous incite tout d'abord à introduire deux types de facteurs correctifs :

α : facteur correctif à appliquer aux immigrations ;

β : facteur correctif à appliquer aux émigrations ;

2) la complétude de l'enregistrement (suite aux définitions et à la fiabilité du procédé) étant essentiellement spécifique au lieu d'enregistrement, on distinguera ces facteurs. :

α_j : facteur correctif à appliquer aux immigrations I_{ij} du pays i vers le pays j et enregistrées en j ;

β_i : facteur correctif à appliquer aux émigrations E_{ij} du pays i vers le pays j et enregistrées en i

on supposera de la sorte que le facteur α_j reste identique pour toutes les immigrations en j quel que soit le pays de provenance. De même, β_i est constant quel que soit le pays de destination.

3) L'estimation de ces facteurs correctifs se fera par la comparaison des matrices I et E (tableau 2a et 2b) qui fournira 20 équations du type :

$$\alpha_{j \cdot} \cdot I_{ij} = \beta_{i \cdot} \cdot E_{ij} \quad \forall_{i,j} \quad (i \neq j)$$

Ce système de 20 équations à 10 inconnues est en surnombre et l'on estimera au mieux la valeur des inconnues en minimisant la somme des carrés des différences entre les deux matrices corrigées, soit :

$$\sum_{\substack{i,j \\ (i \neq j)}} \left| \alpha_{j \cdot} \cdot I_{ij} - \beta_{i \cdot} \cdot E_{ij} \right|^2$$

Pour ce faire, on dérivera successivement cette expression par rapport aux 10 variables inconnues. Le système de 10 équations à 10 inconnues qui en résultera donnera une solution à un facteur multiplicatif.

Pour déterminer ce dernier, on donnera la valeur unitaire à la plus petite valeur. Ceci suppose que le pays concerné, le Danemark en l'occurrence, enregistre exactement le niveau de ses immigrations en provenance des quatre autres pays. Les facteurs correctifs du tableau 3 (valeurs soulignées) constituent par conséquent le niveau minimum de correction répondant à la question : «Combien d'immigration ou d'émigration devrait enregistrer tel pays si la définition de la migration et le niveau d'exhaustivité de l'enregistrement y étaient identique à ce que l'on observe pour les immigrations au Danemark?

Les chiffres du tableau 3 (données soulignées) suscitent quelques commentaires :

1° les facteurs correctifs des immigrations sont, comme prévu, généralement inférieurs à ceux des émigrations (ainsi pour le Danemark, on estime à près de 4 % le sous-enregistrement des émigrations par rapport au standard des immigrations) ;

2° à titre d'exemple, cette approche permet d'évaluer à 33 % la sous-estimation des immigrations internationales en Belgique et à plus de 40 % celle relative aux émigrations ; par ailleurs, le Luxembourg, qui occupe le dernier rang, avance des chiffres de migration internationale plus qu'inférieurs à la moitié de la réalité supposée ;

3° en appliquant ces facteurs correctifs respectivement aux matrices 2a et 2b, on calcule les données corrigées des matrices 2c et 2d. La somme des carrés des différences entre les immigrations et les émigrations qui s'élevait à 195.871 est réduite par cette correction à 16.643, soit à un niveau près de 12 fois moindre ;

4° ceci constitue une solution optimale au sens des moindres carrés, par conséquent, les chiffres des matrices 2c et 2d ne sont évidemment pas identiques et l'estimation du courant migratoire qui sera proposée dans le tableau 4 est la moyennes arithmétique des deux valeurs ;

5° au total, pour les cinq pays concernés, ce procédé se traduit par l'estimation d'un volume de migrations de près de 50.000, soit 17 % de plus que le nombre d'immigration et 29 % de plus que celui des émigrations.

L'extension aux autres pays

Après avoir considéré les cinq pays retenus en première analyse, nous utiliserons leur statistiques comme référence pour fixer le niveau des facteurs correctifs relatifs aux autres pays déclarant des statistiques semblables (*13). Prenons l'exemple de l'Italie pour laquelle la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et la R.F.A. serviront de

Tableau 2.
Données illustrant la méthode de correction
dans le cas des cinq pays
retenus en première analyse

Pays de départ		Pays d'accueil					
		B	DK	L	NL	D	TOTAL
2a. Immigrations	B	/	335	492	4981	4511	10319
	DK	244	/	95	203	1975	2517
	L	532	62	/	136	978	1708
	NL	4833	423	174	/	8586	14016
	D	3681	1808	459	8175		14123
	TOTAL	9290	2628	1220	13495	16050	42683
2b. Émigrations	B	/	193	847	4005	3376	8421
	DK	375	/	136	380	1792	2683
	L	331	43	/	139	358	871
	NL	5167	209	174	/	7623	13173
	D	3860	1625	855	7342	/	13682
	TOTAL	9733	2070	2012	11866	13149	38830
2c. Immigrations corrigées	B	/	335	1036	5750	4726	11847
	DK	325	/	200	234	2069	2828
	L	709	62	/	157	1024	1952
	NL	6446	423	366	/	8995	16230
	D	4910	1808	966	9435	/	17119
	TOTAL	12390	2628	2568	15576	16814	49976
2d. Émigrations corrigées	B	/	272	1191	5633	4748	11844
	DK	390	/	142	395	1862	2789
	L	698	90	/	293	754	1835
	NL	6395	259	215	/	9435	16304
	D	4851	2042	1075	9227	/	17195
	TOTAL	12334	2663	2623	15548	16799	49967

Tableau 4. Matrice des courants migratoires estimés entre les différents pays du Conseil de l'Europe.

Pays d'arrivée — Année 1979

Pays de départ	Belgique	Danemark	Luxembourg	Pays-Bas	R.F. Allemagne	Norvège	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Italie	Espagne	France	Portugal	Turquie	Autriche	Grèce	Irlande
Belgique		303	1113	5691	4737	194	154	720	4067	7552	2773	10464	530	1315	-	716	248
Danemark	357		171	315	1966	2267	2819	444	3101	494	1162	740	51	265	90	152	590
Luxembourg	704	76		225	890	40	31	36	360	2194	440	2132	2436	23	42	8	17
Pays-Bas	6421	341	290		9215	449	332	1217	6539	1550	4053	2773	385	3478	444	453	637
R.F. Allemagne	4881	1925	1021	9331		921	1658	9109	19104	96341	17645	16306	7614	83777	21706	37630	2708
Norvège	147	2480	45	348	771		2593	167	2148	162	398	672	50	108	74	59	40
Suède	205	3028	84	337	1940	2882		572	1693	683	1113	867	169	185	297	1672	70
Suisse	564	398	99	852	7258	206	354		7066	27562	8276	4535	1420	2467	2095	980	-
Royaume-Uni	4370	3488	516	9669	21450	2582	1411	2550		6588	4888	12538	×	-	-	4250	×
Italie	5845	573	1213	1847	96258	152	411	17554	9716		7272	30329	-	-	1658	2751	-
Espagne	1266	597	82	1951	7562	396	793	7686	8606	-		70955	×	-	-	-	-
France	10804	705	2886	2447	17980	710	618	5984	23848	47024	12383		×	×	×	×	×
Portugal	684	37	4377	636	5012	58	367	3463	1882	113	20614	52193		-	-	-	-
Turquie	3134	1951	27	16150	180993	539	1916	7912	-	-	-	74716	×		4675	×	
Autriche	-	126	53	511	25611	74	176	2199	-	3336	1192	498	×	×		×	×
Grèce	644	161	15	410	16189	65	1182	1076	4122	14741	-	672	×	×	×		×
Irlande	188	756	19	734	3066	50	65	-	×	-	-	1663	×	×	×	×	

référence : 22.900 émigrations sont déclarées par l'Italie alors que, compte tenu des facteurs correctifs, 105.164 immigrations sont enregistrées par les quatre pays susdits en provenance de l'Italie. Le facteur correctif α sera de 4,59 et on calculera de même celui relatif aux immigrations ($\beta = 5,75$). Le tableau 3 donne l'ensemble des facteurs correctifs ainsi calculés et les classe avec ceux déterminés précédemment.

Le tableau 4 fournit le résultat de l'application de l'ensemble de ces facteurs correctifs aux données du tableau 1. Nous y avons volontairement modifié l'ordre de présentation des Etats et exclu les quatre plus petits (Chypre, Islande, Lichtenstein et Malte). Viennent d'abord les cinq Etats de la première analyse présentés par ordre alphabétique, ensuite, les pays repris dans le tableau 3 et ayant fait l'objet de la seconde partie de l'analyse (ils sont classés selon les valeurs croissantes de α et β). Enfin apparaissent les pays ne donnant qu'un type de chiffre voire aucun (France, Portugal, Turquie, Autriche, Grèce et Irlande).

De la sorte, on peut affirmer que la fiabilité des chiffres estimés et présentés dans le tableau 4 diminue au fur et à mesure que l'on s'écarte du coin supérieur gauche du tableau vers le coin inférieur droit (ce dernier étant caractérisé par l'absence d'estimations). Une précision enfin. A priori lorsque deux données étaient disponibles, le chiffre proposé correspond à la moyenne arithmétique des deux chiffres corrigés. Néanmoins, lorsqu'un des facteurs correctifs était inférieur à 2,5 et l'autre supérieur à ce seuil, seule la première information a été retenue. Les facteurs correctifs supérieurs à 2,5 qui comportent évidemment une forte part d'aléa, ne sont utilisés finalement qu'en l'absence de tout élément plus précis. En définitive, le tableau 1 permettait d'identifier quelques 500.000 émigrations et 670.000 immigrations intra-européennes en 1979, alors qu'à partir des données reconstituées au tableau 4, le total des échanges migratoires entre les 21 pays du Conseil de l'Europe a probablement été plus proche du million et demi de mouvements (*14).

Conclusion

L'établissement d'une matrice de courants migratoires intra-européens entre les 21 pays du Conseil de l'Europe met en évidence de sévères lacunes, qui sont de trois ordres :

- l'absence assez fréquente de données par manque d'outil de mesure adéquat ;
- l'existence d'un éventail de définitions très varié faisant preuve d'un manque d'harmonisation évident et rendant toute comparaison illusoire ;
- la fiabilité très variable de l'enregistrement des migrations internationales selon les Etats, même en tenant compte des différences de définition.

Une tentative d'harmonisation des définitions peut s'avérer réalisable à plus ou moins court terme. Celle-ci requiert néanmoins la prise en considération des besoins particuliers de chaque Etat mais également de la spécificité de leur droit administratif. Peut-on espérer, par ailleurs, un alignement de tous les pays sur le recours à un outil de mesure adéquat tel que le registre de population ? Et que dire enfin du niveau de fiabilité de l'enregistrement si dépendant de la mentalité et du tempérament de chacun des Etats membres du Conseil de l'Europe.

Loin de nous l'idée de poursuivre davantage ces comparaisons sans se référer plus en profondeur au contenu réel des statistiques, de leur provenance, de leurs sources ou de leur définition. Nous souhaitons nous limiter ici à une esquisse, grossière certes, qui pourrait toutefois avoir le mérite de restituer la dimension du problème dans une vision globale des données disponibles et rassemblées dans un même cadre. Le labyrinthe gardera-t-il encore longtemps son secret ?

Notes et références bibliographiques

(*0) Les auteurs remercient Madame Fabienne THEYS et Monsieur Baudouin LUX pour l'aide apportée autant pour la dactylographie que pour l'exploitation de ce travail.

(*1) Voir notamment **D. COURGEAU**, «*Analyse quantitative des migrations humaines*», Paris, Masson, 1980, et les Actes de la **CHAIRE QUETELET '83** : «*Migrations Internes : Collecte de Données et Méthodes d'Analyse*», Département de Démographie, U.C.L., Louvain-La-Neuve, septembre 83.

(*2) «*Projet de recommandations concernant les statistiques des migrations internationales : rapport du Secrétariat général*» O.N.U. (E/CN.3/483). Ce projet recommande de considérer les intentions des immigrants et émigrants à un terme de plus d'un an. Les recommandations stipulent en outre que les statistiques des migrations doivent porter à la fois sur les nationaux et sur les étrangers.

(*3) **SECRETARIAT DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE**, «*L'offre et les migrations de main-d'œuvre en Europe. Dimensions démographiques (1950-1975) et perspectives*», Chapitre II, pp. 53-54. On peut également consulter : **H. SCHWENK**, «*On outline of data on migration statistics in the member countries of the Council of Europe*», Conférence Démographique Européenne, août-septembre 1966, Strasbourg, CDE (66), C. 26, Vol. II.

(*4) **CONSEIL DE L'EUROPE**, «*Evolution démographique récente dans les Etats membres du Conseil de l'Europe*», Rapports par pays établis par les membres du Comité Directeur pour les questions démographiques. Edition 1981. CDDE (81) 2. p. xxii.

(*5) Nous avons repris en annexe 2 la liste de ces sources statistiques telles qu'elles sont mentionnées dans la publication du **CONSEIL DE L'EUROPE** CDDE (81)13. On peut consulter également l'ouvrage de synthèse rédigé par les Nations Unies : **O.N.U.** (1980), «*Tendances et caractéristiques des migrations internationales depuis 1950*», Etudes démographiques n° 64, 1980, (New York), 176 p.

(*6) La présentation des mouvements migratoires intra-européens, du moins dans le cadre de la C.E.E., a déjà fait l'objet de confection d'une telle matrice ; celle-ci n'a toutefois pas été construite dans le but de procéder à un critique des données de base (voir :

LE BON M.A. et FALCHI M.G. (1980), «*Nouveaux développements dans les migrations intra-européennes depuis 1974*», Conférence des Ministres Européens Responsables des Questions de Migration, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1980 (MMG-1-3, PP. 43-88).

(*7) Dans : «*L'offre et les migrations de main-d'œuvre en Europe...*» op. cit., pp. 56-57.

(*8) Un premier tableau croisé de cette dimension a été publié, à titre expérimental, en annexe du rapport de **C. WATTELAR**, «*Examen général de la situation et des tendances démographiques en Europe*», à la Conférence Démographique Européenne de Strasbourg en septembre 1982, p. 68 des Actes.

(*9) Malte n'enregistre les mouvements migratoires qu'avec un seul pays : le Royaume-Uni.

(*10) L'Italie ne peut être comptée parmi les «bons pays» vu la faible fiabilité de son système de registre de population.

(*11) La Norvège et la Suède ont été écartées à ce stade parce que les statistiques belges ne les distinguent pas.

(*12) **M. POULAIN**, «*Du registre de population aux statistiques de migration interne en Belgique : critique des sources et correction des données*», Population et Famille, 1978-3, 45, p.1-45.

(*13) Les petits pays ont été exclus de cette approche ainsi que ceux ne déclarant pas de statistiques (Autriche, Grèce, Irlande auxquels s'ajoutent la France pour les émigrations et la Turquie et le Portugal pour les immigrations).

(*14) En l'absence de chiffres pour l'année 1979, les chiffres de 1980 (données entre parenthèses au tableau) ont été utilisés sans craindre par là de modifier profondément nos conclusions.

Tableau Annexe 1 : Sources des statistiques de flux migratoires internationaux et définitions de l'immigrant et de l'émigrant dans quelques pays d'Europe selon le SECRETARIAT DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE (1980)

Pays	Sources des statistiques de flux migratoires	Définitions et observations sur les pratiques suivies	
		Immigrants	Emigrants
Allemagne, Rép. féd. d'	Registres de population	Personnes qui franchissent la frontière avec l'intention de s'établir dans le pays pendant au moins huit semaines.	Personnes qui franchissent la frontière après avoir quitté leur lieu de résidence dans le pays.
Belgique	Registres de population	Personnes qui viennent de l'étranger pour fixer leur résidence en Belgique. Les immigrants pour une période de courte durée sont compris dans les statistiques	Personnes ayant quitté leur commune pour fixer leur résidence habituelle dans un autre pays. Les personnes ayant quitté leur commune sans indiquer leur résidence future ne sont pas prises en compte dans les statistiques.
Danemark	Registres de population	Personnes venues de l'étranger qui commencent à travailler dans le pays ou qui séjournent dans le pays depuis au moins trois mois.	Personnes quittant le pays avec l'intention de ne plus y résider.
Espagne	Registres de l'Instituto Español de Emigración	Etrangers autorisés à entrer dans le pays pour y travailler. Nationaux rapatriés aux frais de l'Etat.	Nationaux recevant de l'Instituto Español de Emigración une aide à l'émigration dans un autre pays pour y travailler et personnes à leur charge les accompagnant, en distinguant ceux qui quittent le pays a) pour une période indéterminée de plus d'un an ; b) pour moins d'un an ; c) pour travailler en tant que saisonnier ; et d) qui franchissent la frontière chaque jour ou fréquemment pour aller travailler dans un pays limitrophe.
Finlande	Registres de population	Personnes qui projettent de séjourner dans le pays au moins un an.	Personnes quittant le pays pour aller travailler à l'étranger au moins un an ou pour s'y marier et y demeurer définitivement.
France	Registres de l'emploi et (pour les Algériens seulement) données du contrôle aux frontières	Travailleurs salariés « permanents » (détenteurs d'un contrat de travail d'une durée d'un an ou plus) et membres de leurs familles. Il existe aussi des données sur les « saisonniers », définis comme ceux qui ont un contrat de travail de moins d'un an, et sur les arrivées de ressortissants algériens. Sauf indication contraire, les saisonniers ne sont pas compris dans le total des immigrants.	Les seules données disponibles concernent les départs de ressortissants algériens.
Grèce.....	Contrôle aux frontières	Nationaux qui retournent dans le pays après avoir séjourné plus d'un an à l'étranger et qui projettent de résider en Grèce pendant au moins un an, à l'exclusion des marins de la marine marchande, quelle que soit la durée de leur absence du pays.	Nationaux domiciliés en permanence dans le pays qui se rendent à l'étranger pour y séjourner plus d'un an. Cependant, les ressortissants qui quittent le pays pour travailler comme gens de mer dans la marine marchande sont considérés comme émigrants temporaires, quelle que soit la durée prévue de leur séjour à l'étranger. Il existe deux séries de statistiques, qui distinguent les émigrants « permanents » et les émigrants « temporaires ».

Tableau annexe I (suite) : Sources des statistiques de flux migratoires internationaux et définitions de l'immigrant et de l'émigrant dans quelques pays d'Europe.

Pays	Sources des statistiques de flux migratoires	Définitions et observations sur les pratiques suivies	
		Immigrants	Emigrants
Italie	Registres de population	Nationaux qui retournent dans le pays après avoir résidé à l'étranger.	Nationaux qui quittent le pays, y compris ceux qui partent pour travailler temporairement à l'étranger.
Luxembourg	Registres de population	Nationaux et étrangers qui entrent dans le pays avec l'intention d'y résider deux mois ou plus.	Nationaux et étrangers qui quittent le pays pour s'établir ailleurs.
Malte.....	Contrôle aux frontières (immigrants); registre des personnes bénéficiant d'une aide (émigrants) et autres registres du Département de l'émigration	Emigrants de retour dans le pays et autres personnes qui projettent d'y séjourner au moins un an.	Personnes qui projettent de ne plus résider dans le pays et de s'installer à l'étranger.
Norvège	Registres de population	Personnes qui projettent de séjourner dans le pays au moins six mois.	Résidents ou personnes séjournant dans le pays depuis au moins six mois qui partent pour séjourner au moins six mois dans un autre pays.
Pays-Bas	Registres de population	Nationaux qui projettent de séjourner dans le pays plus de 30 jours et étrangers qui projettent d'y séjourner plus de 180 jours.	Personnes inscrites sur les registres de population qui quittent le pays définitivement ou pour une période indéterminée de plus de 360 jours.
Royaume-Uni	Enquête par sondage auprès des personnes voyageant par bateau ou par avion (à l'exclusion des personnes voyageant entre le Royaume-Uni et la République d'Irlande)	Personnes qui projettent de résider dans le pays pendant au moins un an après avoir résidé à l'étranger au moins un an.	Personnes qui projettent de résider hors du pays pendant au moins un an, après avoir résidé dans le pays pendant au moins un an.
Suède.....	Registres de population	Personnes qui projettent de séjourner dans le pays au moins un an.	Personnes projetant de s'établir définitivement à l'étranger.
Suisse	Permis de séjour; registre central des étrangers établi en 1974, indiquant les arrivées et les départs des étrangers	Etrangers qui reçoivent leur premier permis de séjour (un an) après leur arrivée. Il existe aussi des séries de statistiques sur les citoyens suisses qui rentrent après avoir émigré.	Etrangers qui travaillent dans le pays et dont le départ est signalé par l'employeur. Il existe aussi des séries de statistiques sur les citoyens suisses qui émigrent.

Source: « Pratiques des différents pays en matière de statistiques des migrations internationales: définitions utilisées et méthodes de collecte des données et d'établissement des statistiques » (ST/ESA/STAT/80 du 14 juillet 1975), complétées par des renseignements tirés de divers numéros de l'*Annuaire démographique des Nations Unies* et des publications statistiques des pays.

Tableau annexe 2 : Sources officielles des données migratoires reprises au tableau 1

AUTRICHE	-
BELGIQUE	I.N.S. Statistiques démographiques 1981, n° 2
CHYPRE	-
DANEMARK	(source non précisée)
ESPAGNE	Données calculées par le I.E.E. et soumises par l'Espagne en 1979 dans le cadre du système SOPEMI de l'OCDE
FRANCE	Office national d'immigration (Entrées des travailleurs et des membres de leur famille. Le renseignement manque pour les Etats membres de la Communauté Européenne).
GRECE	-
IRLANDE	-
ISLANDE	-
ITALIE	ISTAT, "Popolazione e Movimento Anagrafico dei Comuni", Vol. XXV Ed. 1981. (Inscriptions et annulations aux registres civils).
LIECHTENSTEIN	-
LUXEMBOURG	Administrations communales
MALTE	Central Office of Statistics
NORVEGE	NOS. Vital Statistics and Migration Statistics 1979
PAYS-BAS	Nederlands Central Bureau of Statistics
PORTUGAL	Secretaria Estado de Emigracao e das Comunidades
R.F.A.	Office Fédéral de la Statistique
ROYAUME UNI	International Passenger Survey
SUEDE	Table 10, Statistical Reports, n° 1980 : 3.
SUISSE	Registre central des étrangers
TURQUIE	Ministry of Labour, 1979 Annual Report.

Sources et données consignées dans : "Evolution démographique récente dans les Etats membres du Conseil de l'Europe - Rapports par pays établis par les membres du Comité directeur pour les questions démographiques", CDDE(81)2 et CDDE(82)13, Strasbourg, 1981 et 1982.